

Délibération 2020-55-CA P

Séance du 10 décembre 2020

Extrait du recueil des actes du Conseil d'Administration

Participation des composantes aux charges de l'établissement relatives aux actions de formation continue et par apprentissage

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière par voie électronique le jeudi 10 décembre 2020, sur la convocation et sous la présidence Monsieur Abdelhakim Artiba, Président de l'Université;

Le quorum étant atteint,

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur le Directeur des Affaires Financières qui présente les modalités de calcul suivantes :

- LA FORMATION PAR APPRENTISSAGE
- = coût des personnels contractuels engendré par l'apprentissage dans les services communs et généraux de l'établissement + les dépenses de fonctionnement patrimoniales pour les apprentis.
  - LA FORMATION CONTINUE
- = montant des recettes réalisées 2020 (Région, partenaires) x 18 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des voix la participation des composantes aux charges de l'établissement relatives aux actions de formation continue et par apprentissage.

Pour : 26 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Valenciennes, le 10 décembre 2020

Le Président de

l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Professeur Abdelhakim Artiba